

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt février, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE  
Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Pierre BIBET, Françoise ROUTIER à Chantal HERVIEU, Thérèse FICHET à Sara FERAUD, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, François VANFLETEREN à Claire PITETTE  
Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT  
Date de la convocation : 14 février 2024  
Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

-----  
**Objet :**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES**  
-----

**Exposé des motifs :**

Les services municipaux sont régis par des règlements intérieurs, permettant de prévoir des droits et devoirs des usagers. Ils peuvent être modifiés par délibération du Conseil Municipal.

A ce titre, il convient de modifier les règlements intérieurs suivants, dont les modifications sont proposées en annexe :

- Accueil de Loisirs
- Théâtre Le Piaf

-----  
**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'action sociale et des familles  
Vu le projet de règlement intérieur du guichet famille  
Vu le projet de règlement intérieur du théâtre Le Piaf

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver** les modifications apportées aux règlements intérieurs suivants :

- Accueil de loisirs
- Théâtre le Piaf

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 21/02/2024,  
par M<sup>me</sup> Marie-Lyne VAGNER Marie-Lyne, Maire

